

REGLEMENT DU CONGRÈS KINGS OF BACHATA

I. GÉNÉRALITÉS

L'organisation du congrès est sous la responsabilité de l'association Kings of Bachata. Le congrès est ouvert à tous. Les participants déclarent par leur inscription être aptes médicalement à la pratique de la danse. La responsabilité des organisateurs ne peut être engagée pour tout préjudice matériel ou corporel causé ou subi par toute personne, durant le congrès. Les organisateurs se réservent le droit d'annuler le festival en cas d'effectif insuffisant ou d'incident de force majeure. Les personnes inscrites seront averties par courrier électronique et leur inscription leur sera remboursée.

Le programme est modifiable par l'organisateur sans aucun préavis et dédommagement.

II. INSCRIPTION AU FESTIVAL

Pour les chèques : L'ordre de règlement des inscriptions au congrès est «KINGS OF BACHATA»

L'inscription n'est définitive, qu'une fois validée et dans la mesure des places disponibles au moment de la validation.

Une inscription ne sera validée que si elle arrive complétée (1 formulaire par personne avec les coordonnées complètes demandées de la personne) accompagnée du règlement par chèque signé et provisionné à l'ordre de « KINGS OF BACHATA».

Les chèques d'inscription seront encaissés à leur réception. Tout congrès commencé est dû.

En cas de désistement non remplacé, le montant de l'inscription ne sera pas remboursé.

Chaque « pass » est nominatif et ne peut être échangé sans l'accord préalable de l'organisation du festival. Cet accord devra être demandé par mail à kings.bachata@gmail.com et par téléphone au 06-87-06-43-52 avant le 27/03/2014. Après cette date aucun échange ne pourra être effectué. L'organisation se réserve le droit de refuser une inscription.

Par carte bancaire: **Aucun remboursement n'est accepté.** Conditions de ventes via MOXITY.COM.

III. AUTORISATION DE REPRODUCTION ET DE REPRÉSENTATION DE PHOTOGRAPHIE ET DE FILMS POUR UNE PERSONNE MAJEURE

Le festivalier cède à l'organisateur les droits qu'il détient sur son image telle que reproduite sur les photographies ou vidéos réalisées lors du congrès KINGS OF BACHATA 2014 au Mans du 11 au 13 avril 2014.

Le festivalier autorise l'organisateur à communiquer, fixer et reproduire par tous les moyens techniques, les photographies et films effectués pendant la durée du congrès.

Caméras et appareils photos non approuvés sont strictement interdits lors de la manifestation.

IV. DROITS D'ACCÈS ET DE RECTIFICATION AUX INFORMATIONS

Les informations recueillies nécessaires pour votre adhésion font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées à l'association KINGS OF BACHATA. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à « Association KINGS OF BACHATA » 28 rue de la terroirie 72650 La Milesse, France.

V. TRANSPORT

L'organisateur n'assure aucun transport durant l'ensemble du congrès. Chaque festivalier doit se rendre dans les différents lieux en respectant la réglementation en vigueur. Ces déplacements sont sous la responsabilité du festivalier. Aucune responsabilité ne pourra être retenue auprès de l'organisateur en cas d'accident.